

Le 8 décembre 2018 par la rédaction

<http://www.leboisinternational.com/les-cooperatives-forestieres-et-la-fnb-saluent-la-promulgation-de-la-loi-elan/>

## LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES ET LA FNB SALUENT LA PROMULGATION DE LA LOI ELAN



L'Union de la coopération forestière française (UCFF) et la Fédération nationale du bois (FNB) ont salué la promulgation de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) (1). Ils se félicitent entre autres de voir un texte encourager l'utilisation des matériaux renouvelables et souhaitent qu'il puisse à terme contribuer à augmenter les volumes de bois consommés.

La loi Elan n°2018-1021 a été promulguée le 23 novembre dernier (1). Les Coopératives Forestières et la Fédération nationale du bois ont salué de concert cette adoption. "Le projet initial du gouvernement a pu être amélioré en faveur d'une intégration de matériaux renouvelables dans le bâti", ont expliqué dans un communiqué commun les deux organisations professionnelles représentant les acteurs de la gestion forestière et de la transformation du bois dans la filière. "Cette évolution du texte est notamment le fruit du travail des députés Vincent Thiébaud (Bas-Rhin) et Rémy Rebeyrotte (Saône-et-Loire) respectivement membre et co-président du groupe d'étude forêt-bois à l'Assemblée nationale.

Le code de la construction dispose désormais du recours aux énergies et aux matériaux issus de ressources renouvelables pour répondre aux performances énergétiques, environnementales et sanitaires des bâtiments neufs. Le bois, première des énergies renouvelables en France – 47% de l'énergie renouvelable en France – deviendra également le matériau phare pour la mise sur pieds des bâtiments neufs puisqu'il répond à l'obligation pour les bâtiments de stocker du carbone pendant toute leur durée de vie (2). Charpente, isolation, bois-énergie, bardage, sont autant d'utilisations proposées par ce matériau renouvelable, résistant et écologique autant en feuillu qu'en résineux."

À ce stade, les coopératives forestières et la Fédération nationale du bois souhaitent désormais encourager Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en charge de la stratégie de la bioéconomie, et Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, à développer l'utilisation du bois français dans la construction de nouveaux logements, pour favoriser une amélioration de la performance environnementale des bâtiments et contribuer de manière concrète à la lutte contre les émissions de CO2 dans l'atmosphère. L'UCFF et la FNB rappellent au passage que "25% des émissions nationales de CO2 sont absorbées par la forêt et la filière de produits forestiers" et se félicitent que cette loi incite donc à l'utilisation de matériaux renouvelables et puisse ainsi contribuer à terme à augmenter les volumes de bois consommés.

(1) *Publiée au Journal officiel de la République française n°0272 du 24 novembre 2018 – NOR : TERL1805474L.*

(2) *Article 178 de la loi Elan.*

## **Le chiffre : +850.000 m3 de bois**

*Pour l'UCFF et la FNB, une augmentation de 10% de la consommation de sciages se traduirait par un volume supplémentaire en sciages estimé à + 850.000 m3 de bois supplémentaires par an.*

[Voir notre édition verte, Le Bois International, Scierie, exploitation forestière N°41 ...](#)